

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 AVRIL 2026

PRESENTS : Christian SCHOETTL, Maire, Jean-François LECLERCQ, Emeline CORUS, Olivier LABURTHE, Adjoints, Etienne BERNOT, Isabelle ALAZARD, Tiberiu MATEESCU, Laurence FICAT (arrivée 21H48), Anatole CARTIER, Angélique CARDOSO, Marion AUCLAIR, Audrey GERAULT, Célia BARRAU, Alexandre MAIRESSE, Louis BERNOT.

La séance est ouverte à 20H45

Secrétaire de séance : Madame Audrey GERAULT

Lecture des comptes-rendus des 09 mars 2026 et 22 mars 2026, adoptés à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- Approbation du compte financier unique 2025 – budget communal
- Affectation du résultat 2025 – budget communal
- Vote des taux d'imposition 2026
- Attribution des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2026
- Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et en section d'investissements pour l'année 2025
- Souscription d'un prêt et d'un prêt relais TVA auprès du Crédit Agricole Ile de France
- Désignation d'un référent déontologue
- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des membres des commissions municipales
- Désignation des conseillers municipaux adhérents à l'association Comité des fêtes de Janvry
- Commission d'appel d'offres - nomination des membres
- Création de la commission DSP-conditions de dépôt de listes.
- Commission de délégation de service public - nomination des membres
- Syndicat de l'Orge – nouveau protocole de fonctionnement dans le cadre des contrôles d'assainissement
- Commission communale des impôts directs – délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

FINANCES :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Jusqu'en 2023, la comptabilité de la commune était tenue à la fois par la ville et par le trésorier au nom du principe de séparation de l'ordonnateur (le Maire qui décide de la dépense ou de la recette) et du comptable (qui exécute l'opération en manipulant les deniers publics). Une fois l'exercice budgétaire clos, les comptes de l'ordonnateur et du comptable étaient comparés et devaient être strictement identiques. Depuis 2024, le Compte financier unique (CFU) s'est substitué au compte administratif et au compte de gestion.

Hors de la présence du Maire, les membres du conseil municipal ont approuvé le compte financier unique pour l'année 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de l'exercice :		798 480,72 €
Dépenses de l'exercice :		719 822,17 €
Reprise du résultat 2024		21 714,43 €
Résultat de clôture 2025 :		100 372,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes de l'exercice :		245 870,08 €
Dépenses de l'exercice :		187 815,24 €
Reprise du résultat 2024		-128 986,39 €
Résultat de clôture 2025 :		-70 931,55 €
Restes à réaliser recettes d'investissement		7 842,07 €
Restes à réaliser dépenses d'investissement		8 672,64 €
Solde des restes à réaliser		-830,57 €
Résultat cumulé en investissement		-71 762,12 €
Résultat cumulé (Excédent)		28 610,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir constaté l'exécution des dépenses et des recettes de l'année passée, il convient d'en déduire le résultat comptable et de l'affecter au budget de l'année suivante.

Cette année, la section d'investissement est déficitaire et il y a donc nécessité de couvrir un besoin de financement au 1068.

Le Conseil Municipal décide :

- De reprendre un déficit de la section d'investissement (article 001) pour un montant de **70 931,55 €**
- De couvrir un besoin de financement de la section d'investissement (article 1068) pour un montant de **71 762,12 € (70 931,55 € + 830,57 €)**
- De reprendre un excédent de fonctionnement (article 002) pour un montant de **28 610,86 €**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2026

Chaque année, il convient de fixer le taux de taxe qui permettra de générer la recette nécessaire pour équilibrer le budget et assurer le fonctionnement des services municipaux.

Depuis 37 ans, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour 2026, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **26.71%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **37.76%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **7.32%**

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Les demandes de subventions de fonctionnement sont émises par les associations communales ainsi que par divers organismes d'intérêt général.

Le Conseil municipal définit la liste des associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 ; le montant total accordé est de 1016€.

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal fixe le niveau de dépenses et de recettes de la commune par chapitre budgétaire. La commission finances a validé les inscriptions budgétaires et le programme d'investissement de l'année, avec notamment la poursuite de l'installation de panneaux solaires à la petite ferme, le remplacement de la porte de la mairie, la rénovation du foyer des bois, l'aménagement du parc animalier, la création d'une sente piétonne, l'acquisition d'un chariot élévateur et l'acquisition d'un bien dans le cadre d'une DUP.

Le budget primitif 2026 de la commune est présenté et validé par les membres du conseil municipal ; il s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 839 800,86 € en recettes et 839 800,86 € en dépenses
- Section d'investissement : 986 293,28 € en recettes et 986 293,28 € en dépenses.

Total du budget primitif 2026

Dépenses	1 826 094,14€	Recettes	1 826 094,14€
----------	---------------	----------	---------------

APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET 2026

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

SOUSCRIPTION D'UN PRET ET D'UN PRET RELAIS TVA AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE

Afin de financer l'acquisition d'un chariot télescopique, la commune a souscrit un prêt d'un montant de 59900€, remboursable sur 6 ans et un prêt relais TVA d'un montant de 11980€, remboursable dès récupération du FCTVA en 2027.

CCID 2026

La dernière commission communale des impôts directs du précédent mandat a eu lieu le 09 mars 2026.

ELECTIONS :

Suite au renouvellement du conseil municipal, un certain nombre de représentants de la commune doivent être désignés.

Désignation d'un référent déontologue

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Dominique TALFUMIERE est désigné référent déontologue.

Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Il y a lieu de nommer un membre appartenant au conseil municipal de la commune, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Isabelle ALAZARD est désignée membre de la commission de contrôle,
Tiberiu MATEESCU est désigné membre suppléant de la commission de contrôle.

Désignation des membres des commissions municipales

Le Conseil municipal a désigné les élus qui participeront aux commissions municipales suivantes :

- **C.C.A.S.** : Isabelle ALAZARD, Angélique CARDOSO, Jean-François LECLERCQ, Olivier LABURTHE
- **Caisse des Écoles** : Emeline CORUS, Audrey GERAULT, Marion AUCLAIR
- **Finances** : Olivier LABURTHE, Alexandre MAIRESSE, Tiberiu MATEESCU, Emeline CORUS, Laurence FICAT
- **Liste électorale** : Isabelle ALAZARD, Tiberiu MATEESCU
- **Commission Intergénérationnelle** : Alexandre MAIRESSE, Emeline CORUS, Audrey GERAULT, Célia BARRAU, Jean-François LECLERCQ, Marion AUCLAIR, Laurence FICAT
- **Urbanisme** : Jean-François LECLERCQ, Olivier LABURTHE, Etienne BERNOT, Alexandre MAIRESSE
- **Travaux** : Jean-François LECLERCQ, Olivier LABURTHE, Etienne BERNOT, Anatole CARTIER
- **Impôts** : Jean-François LECLERCQ, Olivier LABURTHE, Alexandre MAIRESSE, Etienne BERNOT, Louis BERNOT, Anatole CARTIER, Tiberiu MATEESCU

• **Petite enfance** : Isabelle ALAZARD, Audrey GERAULT

• **Information/Communication** : Jean-François LECLERCQ, Olivier LABURTHE, Emeline CORUS, Marion AUCLAIR, Etienne BERNOT, Célia BARRAU, Laurence FICAT

• **Parc animalier** : Jean-François LECLERCQ, Emeline CORUS, Laurence FICAT, Angélique CARDOSO, Marion AUCLAIR, Alexandre MAIRESSE, Audrey GERAULT

Désignation des conseillers municipaux adhérents à l'association Comité des fêtes de Janvry

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner 4 délégués titulaires au sein du Comité des Fêtes de Janvry,

Sont désignés : Jean-François LECLERCQ, Emeline CORUS, Célia BARRAU, Louis BERNOT

Commission d'appel d'offres - nomination des membres

Outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été désignés :

Candidats au poste de titulaire :
Monsieur Olivier LABURTHE
Madame Emeline CORUS
Monsieur Anatole CARTIER

Candidats au poste de suppléant :
Monsieur Jean-François LECLERCQ
Madame Angélique CARDOSO
Monsieur Alexandre MAIRESSE

Commission Délégation de service public (DSP) - conditions de dépôt de listes et nomination des membres

Il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public.

Cette commission est présidée par le maire ou son représentant et comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Ont été désignés :

Candidats au poste de titulaire :
Monsieur Olivier LABURTHE
Madame Emeline CORUS
Monsieur Anatole CARTIER

Candidats au poste de suppléant :
Monsieur Jean-François LECLERCQ
Madame Angélique CARDOSO
Monsieur Alexandre MAIRESSE

Commission communale des impôts directs – délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Dans chaque commune, une commission communale des impôts directs est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Une liste de 24 contribuables a été transmise à la direction départementale des finances publiques. La nomination des commissaires est effectuée par le directeur des services fiscaux.

Les élus sont invités à réfléchir à leur participation aux commissions proposées par la CCPL et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

RH :

Service administratif :

Côme de Dieuleveult devrait rejoindre l'équipe à compter du 1^{er} mai sur le poste d'assistant évènementiel ; nous lui souhaitons la bienvenue.

Service périscolaire :

Le poste à temps non complet de service de restauration scolaire de 12H00 à 13H30 a été pourvu : Bienvenue à Valérie Bouvier.

ECOLE :

Un exercice incendie a eu lieu durant la classe le 09 avril dernier ; tout s'est bien passé.

Deux autres exercices seront prochainement organisés : un sur le temps périscolaire et un second durant la sieste en maternelle.

Une Rencontre « Tous Globe-Trotters ! 3.2.1 BOUGEZ ! » a eu lieu à Fontenay les Briis pour la classe de Madame Audinot le mardi 14 avril.

Une autre sortie Croq Santé est programmée le 11 mai pour la classe de Madame Audinot.

Pour ces deux sorties, le bus communal est mis à disposition.

Un sondage va être adressé aux parents concernant les pique-niques. Préfèrent-ils que les pique-niques soient fournis par la mairie ou par les parents ?

URBANISME :

Accord sur déclaration préalable déposée par Monsieur Dadi pour le remplacement de portes et fenêtres, la réfection des façades et des travaux de clôture (4 route de la Baronnerie),

Accord sur déclaration préalable déposée par Madame Zougarh pour la réfection de la toiture, le remplacement des fenêtres, la création d'un portail et d'un mur de clôture (1 chemin des friches),

Accord sur déclaration préalable déposée par Monsieur Picot pour la construction d'une salle de sport (24 chemin de la Maribelle),

Accord sur déclaration préalable déposée par Monsieur Goncalves pour la modification de l'accès existant (1 route de la Baronnerie),

Accord sur permis de construire déposé par Areas pour la construction d'une pergola bioclimatique (Station-service) (dossier instruit par la DDT),

Déclaration préalable déposée par EOS Energies pour l'installation de panneaux solaires (5 rue de la Vallée Bergeotte).

Syndicat de l'Orge – nouveau protocole de fonctionnement dans le cadre des contrôles d'assainissement

Monsieur LECLERCQ, premier adjoint au Maire, fait part aux membres du conseil municipal, des difficultés rencontrées par les usagers lors des contrôles d'assainissement effectués par le bureau de contrôle du Syndicat de l'Orge et propose un projet de délibération.

Lors de la vente d'un bien, les usagers doivent se rapprocher du Syndicat de l'Orge pour programmer une visite de conformité dans le cadre du raccordement au réseau d'assainissement.

Certains propriétaires reçoivent aujourd'hui une non-conformité de leur installation alors que l'installation avait été annoncée conforme en fin de travaux.

Au regard des problèmes permanents constatés lors des contrôles de conformité des installations, la commune souhaite qu'un nouveau protocole de fonctionnement soit appliqué : toute demande de contrôle d'assainissement ou tout autre demande liée à l'assainissement transitera obligatoirement par la mairie ; un représentant de la commune sera présent lors des contrôles effectués par le Syndicat de l'Orge ou tout organisme de contrôle.

TRAVAUX :

Une partie des clôtures du parc animalier a été changée. Ces travaux ont été financés par un mécénat conclut avec Aéroports de Paris, une subvention de 7500 euros a été versée à la commune.

CCAS :

Le salon Vins et Terroirs des 21 et 22 mars s'est très bien passé : un beau temps, une belle ambiance pour les exposants et les visiteurs.

Le voyage en Egypte est programmé du 09 au 16 mai 2026 et affiche complet.

COMITE DES FETES :

Le concert quatuor du 04 avril n'a rassemblé malheureusement que quelques spectateurs.

Le spectacle de l'EMH du 12 avril a rencontré un vif succès.

Le 12 avril midi, les anciens pensionnaires de la Maison de la Chanson se sont retrouvés autour d'un déjeuner convivial.

La commune a servi de halte randonnée des 25 km organisés par Gometz-le-Châtel le 12 avril. Les marcheurs ont déjeuné dans la cour de la petite ferme.

Une représentation théâtrale est programmée le 29 mai prochain.

La fête de Janvry devrait avoir lieu le 13 juin.

DIVERS :

Un point est fait aux élus sur les consommations électriques et les consommations gaz de la commune.

Une étude est en cours au sujet des stations de recharge électrique de la station d'autoroute : la commune souhaite vérifier si la taxe sur consommation finale d'électricité pour ces bornes de recharge est bien versée à la commune de Janvry.

La séance est levée à 23H45

LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE

LE MARDI 19 MAI 2026 A 20H45